

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le vingt septembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ASSELINE, Maire de REVILLE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Yves ASSELINE, Mme. Magali MOCQUET, Mme Aurèlie SYDONIE, Mme Madeleine BURNEL, Mme Jacqueline LEMYRE, M. Jean-Yves GIBON, M. Christophe COLIN de VERDIERE, Mme Virginie RUEL M. Philippe LEMONNIER M. André PILARD, Mme BRAZIER Françoise, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Olivier BECKMANN (donne pouvoir à Mme SYDONIE), Mme Gisèle LEMESLE (donne pouvoir à M. PILARD), Mme Danielle SURDIVE (donne pouvoir à M. ASSELINE).

Absent non excusé : M. Denis QUILBE

Secrétaire de séance : M. Christophe COLIN de VERDIERE

Ordre du jour :

Commune

- 1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2 Veilles foncières
- 3 Mod M. Christophe COLIN de VERDIERE ification du nombre d'adjoints, des membres des commissions communales et divers organismes
- 4 Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat
- 5 Panneaux photovoltaïques de l'école
- 6 Indemnités de déplacement pour le Congrès des maires
- 7 Approbation de l'avenant n°1 à la convention de service commun Pôle de proximité
- 8 Utilisation eau du cimetière
- 9 Demande subventions école et orgue

Camping

- 10 Acquisition de deux mobil-homes et financement
- 11 Remboursement acomptes

12 Informations et questions diverses.

Suite à la démission de M. Boblin, Madame Françoise Brazier suivante dans l'ordre du tableau est nommée conseillère municipale. M. le Maire l'accueille, ainsi que M. Lemonnier nouveau conseiller, qui n'avait pu assister au précédent conseil.

1-Approbation procès-verbal de la dernière séance

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 juillet est approuvé.

COMMUNE

2- Veilles foncières

M. le Maire présente les veilles foncières.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas faire jouer son droit de préemption pour les parcelles AB 0508, AB 0506, AC 0234, AH 0638, AD 0115. Pour la parcelle AC 02034, M. Jean-Yves GIBON, en tant qu'acquéreur de cette parcelle, ne prend pas part au vote.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

3- Modification du nombre d'adjoints et des membres des commissions communales et divers organismes

Vu l'article L.2122-2-1 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

La délibération du Conseil Municipal en date du 27 août 2020 a fixé le nombre d'adjoints pour la Commune à quatre (Mme Mocquet, M. Moreau, Mme Sydonie et M. Beckmann).

Suite à la démission de M. Moreau, M. le Maire propose de ne pas le remplacer pour l'instant et de fixer le nombre d'adjoints à trois :

- Mme Mocquet en charge du camping municipal,
- Mme Sydonie en charge des affaires scolaires, la communication, les manifestations et relations avec les associations et, conjointement avec M. Beckmann, de l'entretien et des travaux des bâtiments communaux et de la gestion de la voirie,
- M. Beckmann, en charge de l'urbanisme mais également conjointement avec Mme Sydonie, il aura la gestion de la voirie et de l'entretien et des travaux des bâtiments communaux.

Une délégation va être donnée à Mme Sydonie et M. Beckmann pour leurs nouvelles attributions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification du nombre d'adjoints.

Suite aux démissions de deux conseillers (MM. Moreau et Boblin), M. le Maire propose de revoir les membres des diverses commissions et organismes comme suit :

Membres des commissions communales :

COMMISSION DES FINANCES	M. Christophe Colin de Verdière
	Mme Danielle Surdive
	Mme Aurélie Sydonie
	Mme Magali Mocquet
	Mme Madeleine Burnel
	Mme Gisèle Lemesle
	M. André Pilard
	Mme Françoise Brazier

COMMISSION URBANISME- ENVIRONNEMENT	M. Olivier Beckmann
	M. André Pilard
	M. Christophe Colin de Verdière
	Mme Danielle Surdive
	M. Denis Quilbé
	Mme Madeleine Burnel
	Mme Françoise Brazier

COMMISSION VOIRIE ET RESEAUX	M. Olivier Beckmann
	Mme Jacqueline Lemyre
	M. Jean-Yves Gibon
	M. André Pilard
	Mme Madeleine Burnel
	M. Philippe Lemonnier

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS	Mme Aurélie Sydonie
	Mme Magali Mocquet
	M. Olivier Beckmann
	M. Jean-Yves Gibon
	Mme Virginie Ruel
	Mme Brazier Françoise
COMMISSION ECOLE ET JEUNESSE	Mme Aurélie Sydonie
	Mme Magali Mocquet
	Mme Virginie Ruel
	Mme Gisèle Lemesle
	Mme Brazier Françoise
COMMISSION SPORT ET EQUIPEMENTS	Mme Magali Mocquet
	Mme Virginie Ruel
	Mme Françoise Brazier Françoise
COMMISSION SPORT ET MANIFESTATIONS	Mme Aurélie Sydonie
	M. Jean-Yves Gibon
	Mme Magali Mocquet
	Mme Jacqueline Lemyre
	Mme Gisèle Lemesle
COMMISSION LOISIRS CULTURE TOURISME	Mme Olivier Beckmann
	Mme Aurélie Sydonie
	Mme Danielle Surdive
	Mme Virginie Ruel
	Mme Magali Mocquet
COMMISSION COMMUNICATION	Mme Aurélie Sydonie
	M. Christophe Colin de Verdière
	Mme Danielle Surdive
COMMISSION CAMPING	M. Magali Mocquet
	Mme Gisèle Lemesle
	Mme Madeleine Burnel
	Mme Danielle Surdive
	M. André Pilard
	Mme Virginie Ruel
	M. Olivier Beckmann
	Mme Françoise Brazier
COMMISSION URBANISME (inventaire sauvage)	M. Olivier Beckmann
	M. Jean-Yves Gibon
	M. Christophe Colin de Verdière
	Mme Brazier Françoise
	Mme Gisèle Lemesle
	Mme Magalie Mocquet

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

COMMISSION crise PCS	Mme Magali Mocquet
	Mme Aurélie Sydonie

COMMISSION DES LOGEMENTS	M. Magali Mocquet
	Mme Aurélie Sydonie
	Mme Virginie Ruel
	M. Olivier Beckmann
	Mme Danielle Surdive
	Mme Gisèle Lemesle
	Mme François Brazier

Composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social :

Conseillers au Centre Communal d'Action Sociale	Membres hors conseil municipal
Mme Magali Mocquet	Mme Anne Boulin
Mme Virginie Ruel	Mme Florence Le Monnier
Mme Danielle Surdive	M. Michel Quilbé
Mme Jacqueline Lemyre	M. Gérard Legoupil
Mme Françoise Brazier	M. Charles Duquesne

Commission délégation de service public :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Danielle Surdive	M. Philippe Lemonnier
M. Christophe Colin de Verdière	Mme Aurélie Sydonie
M. André Pilard	Mme Françoise Brazier

Commission des marchés : procédures adaptées :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Danielle Surdive	M. Philippe Lemonnier
M. Christophe Colin de Verdière	Mme Aurélie Sydonie
M. André Pilard	Mme Françoise Brazier

Commission des marchés : appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Danielle Surdive	M. Philippe Lemonnier
M. Christophe Colin de Verdière	Mme Aurélie Sydonie
M. André Pilard	Mme Françoise Brazier

Correspondant défense :

Monsieur Christophe Colin de Verdière reste correspondant défense.

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :

Syndicat des portes à flots	Mme Aurélie Sydonie
	M. Jean-Yves Gibon

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Syndicat départemental d'énergie de la Manche	M. Yves Asseline
	M. Olivier Beckmann

4- Approbation du Plan Local de l'Habitat (PLH)

Par délibération en date du 6 avril 2017, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a engagé une procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat.

Il s'articule autour de 4 grandes orientations stratégiques :

- Répondre à l'ensemble des besoins et fluidifier les parcours résidentiels pour les habitants,
- Massifier la rénovation thermique des logements : poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat,
- Accompagner la dynamique de l'agglomération en assurant un développement de l'habitat équilibré et diversifié entre les pôles, privilégiant les centralités et luttant contre la vacance,
- Organiser le PLH pour faire de l'habitat une politique structurée du développement territorial.

Ce projet de PLH a été arrêté par le conseil communautaire et transmis pour avis à l'ensemble des communes pour délibérer, notamment sur les moyens à mettre en place dans le cadre du PLH.

M. le Maire présente brièvement le projet et ses conséquences pour la commune. Il alerte également les conseillers sur la ligne EPR (espaces proches du rivage), qui déterminera la constructibilité des terrains sur la commune et qui sera définie par le SCOT, sachant que le PLH est un document d'une valeur juridique inférieure au SCOT dont l'enquête publique vient juste de débiter (le 14 septembre 2021).

En conséquence, le SCOT n'étant pas encore adopté, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable au PLH sous réserve que les contraintes qui seront définies par le SCOT n'empêcheront pas sa mise en œuvre.

5 - Panneaux photovoltaïques de l'école

Par la signature d'un bail emphytéotique, la Commune a donné au Syndicat Départemental d'Energies la charge de l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école. Début juillet, l'entreprise Lamour (mandatée par le SDEM) a commencé le chantier de pose des rails devant supporter les panneaux solaires et se sont aperçus que les éléments de charpente posées par l'entreprise Frémy ne respectent pas les normes de construction (DPU). Au vu de ce problème, la Société Lamour a informé la Commune qu'elle n'était pas en mesure de poser les panneaux photovoltaïques pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

De même, sur la déclaration préalable, les Monuments Historiques avaient préconisé l'intégration des panneaux photovoltaïques dans la toiture pour qu'ils soient moins visibles. Or, la commande passée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche étant des panneaux en superposition, la société Lamour refuse d'aller à l'encontre de la décision des MH. Le chantier est donc arrêté en attendant de trouver un accord entre toutes les parties, la Commune, M. Frémy, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, la société Lamour et l'architecte des bâtiments de France.

6. Indemnité de déplacement pour le congrès des maires

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de participer au congrès des maires prévu du 16 au 18 novembre prochain. Ce congrès se déroulant à Paris, il demande également la prise en charge de ses frais de transport et d'hébergement pour un montant de 600 € maximum.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à M. le Maire une indemnité de 600 € pour couvrir les frais. M. le Maire ne prend pas part au vote.

7. Approbation de l'avenant n°1 de la convention de service commun du Pôle de Proximité

Par délibération en date du 21 janvier 2021, le conseil municipal de Réville a adopté les conventions de « service commun », répartition des agents » et « répartition du patrimoine » en lien avec la restitution des compétences et équipements aux communes du pôle de proximité du Val de Saire.

La présente délibération a pour objet de modifier la convention de « service commun » du pôle de proximité du Val de Saire sur 2 points :

1. Soutien matériel aux associations du territoire : mise à disposition d'un photocopieur au sein des locaux du pôle de proximité du Val de Saire
2. Fonctionnement et dispositif de suivi et d'évaluation

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepter l'avenant N°1 à la convention de « service commun » pour les communes du pôle de proximité du Val de Saire,
- Autoriser M. le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention de « service commun » du pôle de proximité du Val de Saire.

8. Utilisation eau du cimetière

M. le Maire fait part de nombreux constats de camping-cars qui viennent retirer de l'eau au cimetière. Il a lui-même eu un échange avec une personne prise en train de remplir ses bidons. Il a pris ses coordonnées afin de lui facturer ces 100 litres d'eau, mais le montant étant moindre, le Conseil Municipal décide de ne pas lui facturer. Toutefois, pour le sensibiliser sur son attitude non citoyenne, il propose de lui envoyer un courrier officiel et lui demandant de faire un don au CCAS. Suite à ce constat, le Conseil Municipal décide d'afficher un panneau *Eau non potable, réservée à l'entretien des tombes*.

9. Demande de subventions école et orgue

Pour le changement des fenêtres et de la porte de l'école, l'entreprise Leblond a proposé un devis de 13 355,17 € H.T. De même, pour l'entretien de l'orgue de l'église, le devis de maintenance s'élève à 250 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander des subventions pour ces deux prestations, dans le cadre de la DETR pour le changement de fenêtres, et auprès de la DRAC, pour l'orgue.

CAMPING

10. Acquisition de deux mobil-homes et financement

La commission camping réunie le 18 août a acté l'achat des deux mobil homes appartement à Mme Bellée pour un montant de 50 000 €. Cet achat étant financé sur les réserves du camping, Mme Mocquet propose les virements suivants :

Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement
D-61523 : - 50 000 €	D-2154 : 50 000 €
D-023 : + 50 000 €	
	Recettes fonctionnement
	R-021 : 50 000€

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'achat de ces deux mobil homes et d'effectuer les virements pour le paiement.

11. Remboursement acomptes

Mme Magali Mocquet demande au Conseil Municipal l'autorisation de rembourser les acomptes des personnes suivantes :

- Mme Guylaine Bordeleau- Canada – Demande de remboursement de 317 € (ou, si cela est possible, la prise en compte de l'acompte fait pour une réservation pour l'année 2022) pour la raison suivante : pas de pass sanitaire
- M. Vauclair Valentin – Demande de remboursement de 16 € : cas contact COVID 19

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remboursement de ces deux acomptes (ou d'un, si le transfert de l'acompte de Mme Bordeleau au titre d'acompte pour 2022 est possible).

12. Informations et questions diverses

- M. le Maire demande d'attendre la décision suite au recours fait concernant le parking pour remettre les containers sur le parking de la Vierge. M. Colin de Verdière trouve que le fait d'avoir enlevé les containers n'encourage pas la démarche de tri sélectif.
- Ouverture de la maison d'assistantes maternelles (MAM) le 13 septembre
- La rénovation du stade va commencer prochainement.
- Pour l'école, les enfants sont installés dans le nouveau bungalow, et le sas sera monté pendant les vacances d'octobre.
- L'enfouissement des réseaux rue de la Gare se poursuit et l'enrobé financé et réalisé par le Conseil départemental sera fait en octobre 2022.

M. Colin de Verdière, membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en tant que représentant de la commune de Réville, informe que lors de sa réunion du 14 septembre, le CLECT a pris les décisions suivantes :

- le président de la CAC est satisfait de la solution d'équilibre trouvée pour les eaux pluviales urbaines. Le système de délégation aux communes désirant continuer à entretenir leur réseau d'eaux pluviales urbaines (dont Réville fait partie) sera donc maintenu ;
- pour les chemins de randonnée, c'est la CAC qui prend en charge les dépenses (peu en 2020, beaucoup plus en 2021 en raison des conditions météo), sans compensation (mais sans fermer la porte pour une régularisation ultérieure...), dans l'attente de la stratégie que la CAC (et non la CLECT) doit déterminer en matière de chemins de randonnée.

Dates des prochaines commissions :

Camping : le 30 septembre à 18h00

Equipement sports et équipements : samedi 2 octobre à 11h00.

Prochain conseil municipal : Lundi 18 octobre 2021

Fin de la séance à 23h30

Le secrétaire de séance : M. Christophe Colin de Verdière